

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 9 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf juin, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 09/06/21 – 05	Objet : Changement de comptable assignataire effectif au 1er septembre 2021
--	--

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents : Damien BEFFARA.

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel MOLY, Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Robert OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT.

Suppléants présents : Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Françoise ORTEGA.

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Raymond LEMORT, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Marc BIANCHINI, Dominique ANDRAULT, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO, Georges GUARDIA, Martine PIERA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Josiane LOURTIL.

Le Président

Rappelle le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui réaffirme le principe financier de séparation de l'ordonnateur et du comptable public. Il appartient à ce dernier, sur l'ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser l'argent public.

Précise que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) réorganise actuellement son réseau.

Cette volonté se traduit par la mise en place d'un Nouveau Réseau de Proximité (NRP), avec davantage de points de contact pour les usagers et des prestations de conseil au plus près des besoins des collectivités locales.

Sur le département des Pyrénées-Orientales, des services de gestion comptable, en charge de la tenue des comptes et de l'exécution financière des budgets des collectivités locales sont, dans ce cadre, progressivement mis en place.

Concomitamment, une réflexion a été menée afin d'améliorer le service rendu à certaines catégories de structures publiques, en spécialisant des trésoreries.

Rappelle que le comptable public assignataire actuel de l'établissement est le trésorier de Thuir, M. Patrick BALSSA.

Précise qu'une trésorerie spécialisée dans les secteurs de la santé et des établissements sociaux et médico-sociaux va être installée sur Thuir. Elle aura en gestion les EHPAD publics du département ainsi que les centres hospitaliers de Prades et Thuir.

S'agissant des syndicats à vocation départementale, dont l'UDSIS fait partie, la réflexion menée a mis en avant, en lien avec le Conseil Départemental, l'intérêt de rattacher leur gestion comptable à une trésorerie unique.

Propose de rattacher la gestion de l'établissement à la paierie départementale à compter du 1^{er} septembre 2021, date qui correspond au calendrier de traitement des transferts d'assignation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.T.S.

Jean ROQUE



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

11 JUN 2021

COURRIER